

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE REPENTIGNY**

**Le 14 avril 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Repentigny tenue le 14 avril 2016, à 16 h, à la salle du conseil, à l'hôtel de Ville de Repentigny, et à laquelle sont présents(es) et formant quorum la mairesse Chantal Deschamps, Ph. D., les conseillères et les conseillers André Cyr, Georges Robinson, Cécile Hénault, Sylvain Benoit, Éric Chartré, Raymond Hénault, Normand Venne, Martine Gendron, Francine Payer et.

Sont absents, la conseillère Denyse Peltier et les conseillers Normand Urbain et Bruno Villeneuve.

Sont aussi présents David Legault, Directeur général, Dominique Longpré, Directeur général adjoint, Diane Pelchat, Trésorière et Louis-André Garceau, greffier.

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le greffier, a déposé le registre de questions afin de permettre aux personnes intéressées de s'inscrire tel que prévoit la réglementation municipale à cet effet. Le registre est remis à Madame la mairesse.

---

**(1) OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM PAR LE GREFFIER**

La mairesse, M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, ouvre la séance à 16 h et le greffier constate le quorum.

---

**(2) RÉSOLUTION NUMÉRO CM 095-14-04-16  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est

Proposé par : Cécile Hénault  
Appuyé par : Raymond Hénault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

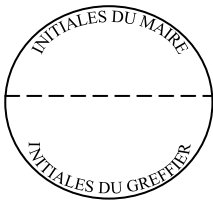
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

---

**(3) PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC**

La mairesse, M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne s'est inscrit au registre.



**(4) RESOLUTION NUMERO CM 096-14-04-16  
APPROBATION – RACHAT DE DROITS DE PROPRIÉTÉ –  
COMPLEXE SPORTIF (2016-0241)**

---

Il est

Proposé par: Normand Venne

Appuyé par: Sylvain Benoit

ET RESOLU UNANIMEMENT:

D'autoriser le rachat des droits de propriété de la Ville dans le Complexe sportif de gré à gré ou suivant les termes du bail de location, qui lie actuellement la Ville et les Grands Travaux Soter inc., publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 12527910 conditionnellement à ce qu'elle obtienne le financement requis, le tout suivant le sommaire décisionnel 2016-0241;

D'initier le processus de financement du rachat de ses droits en adoptant un règlement d'emprunt de 3,9 millions et en affectant une affectation de 1,1 million provenant de l'excédent de fonctionnement affecté-acquisitions;

D'autoriser M<sup>me</sup> la mairesse ou le maire suppléant et le greffier ou son assistant à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

---

**(5) RÉOLUTION NUMÉRO CM 097-14-04-16  
RÈGLEMENT NUMÉRO 461 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES  
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACQUISITION  
D'IMMEUBLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 900 000 \$ À CES  
FINS**

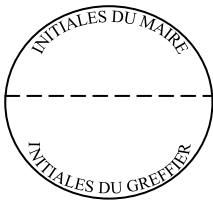
---

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière tenue le 12 avril 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, tel que le prévoit la loi, une copie du projet de règlement numéro 461 avant la tenue de la séance et que les membres présents renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les éléments suivants à l'égard de ce règlement, à savoir :

OBJET :	Décète des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles ainsi qu'un emprunt de 3 900 000 \$ à ces fins
PORTÉE :	Ensemble du territoire
COÛT :	3 900 000 \$
FINANCEMENT :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de quinze (15) ans
REMBOURSEMENT ET PAIEMENT :	Taxe foncière spéciale imposée annuellement à tous les contribuables sur la base de la valeur imposable des immeubles



EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Normand Venne  
Appuyé par : Sylvain Benoit

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement numéro 461 intitulé : règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition d'immeubles ainsi qu'un emprunt de 3 900 000 \$ à ces fins et qu'il soit inscrit au livre des règlements de la Ville de Repentigny pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_

(6) **INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur certains sujets qui les préoccupent.

\_\_\_\_\_

(7) **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse, M<sup>me</sup> Chantal Deschamps, déclare la séance levée à 16 h 05.

\_\_\_\_\_

*Louis-André Garceau*

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau, greffier

*Chantal Deschamps*

Chantal Deschamps, Ph. D.,  
maïresse